

**La Méditerranée
antique :
les empreintes
grecques et romaines**



Je révise et je me perfectionne

Problématiques

Ce chapitre ouvre le thème 1 d'Histoire intitulé *Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen Âge*. Il s'intéresse à deux grandes civilisations antiques du bassin méditerranéen qui sont la cité d'Athènes à l'époque classique (V^e-IV^e siècles avant notre ère) et l'Empire romain entre le I^{er} et le III^e siècles.

Le monde méditerranéen dans l'Antiquité se compose de cités-États. Chaque cité a son territoire et sa propre organisation politique. La cité d'Athènes fait l'expérience de plusieurs régimes, d'abord aristocratique, puis tyrannique, pour finalement s'essayer à la démocratie à la fin du VI^e siècle avant notre ère. Ce choix de système politique représente d'ailleurs une exception dans le monde grec antique ce qui fait d'Athènes un espace d'observation original de l'exercice de la citoyenneté et de la démocratie dans l'Antiquité. La période retenue par le programme correspond également à la mise en place d'un empire maritime athénien en Méditerranée. Les questions qui se posent sont : quel type de démocratie est mise en place à Athènes ? Comment les Athéniens associent-ils régime démocratique et thalassocratie ? Quelles sont les caractéristiques et les évolutions du système démocratique athénien au cours des V^e et IV^e siècles avant notre ère ?

L'Empire romain, dont nous voyons encore des vestiges aujourd'hui, est né en 27 avant notre ère, lorsque Octavien se proclame empereur et reçoit du Sénat le titre divin d'« Auguste ». Au cours de son règne, il jette les bases de l'organisation de l'Empire et du Principat. Ses successeurs poursuivent son œuvre et mettent en place une politique d'intégration innovante de peuples d'origines géographiques et de cultures très diverses. Le fil directeur qui va guider notre étude est le suivant : comment le Pouvoir romain développe-t-il et maintient-il la stabilité d'un empire territorial aussi immense pendant trois siècles et comment s'opère le brassage des différents héritages culturels et religieux méditerranéens ?



I. Régime démocratique et empire maritime athéniens dans le monde grec aux V^e-IV^e siècles avant notre ère

1. Naissance, caractéristiques et fonctionnement de la démocratie athénienne

a. Naissance de la démocratie athénienne.

En -510, le **régime tyrannique** en place à Athènes, est renversé par un mouvement oligarchique soutenu par la cité de Sparte. En -509, **Clisthène**, un législateur athénien d'origine aristocratique, renverse l'**oligarchie** et fait voter de nouvelles lois. C'est le début de la **démocratie athénienne**.



Précisions de vocabulaire

- **La tyrannie** : régime dont le pouvoir est exercé par une seule personne qui agit avec violence et à des fins personnelles.
- **L'oligarchie** : régime dont le pouvoir est placé entre les mains des *oligoï*, terme que l'on peut traduire par « les meilleurs ». Il faut comprendre ici par *oligoï*, un groupe de représentants des familles aristocratiques riches et influentes.
- **La démocratie** : ce mot résulte de l'association de deux mots grecs anciens, *demos* qui signifie peuple et *kratos* qui désigne le Pouvoir suprême. La démocratie se traduit donc par le pouvoir souverain du peuple.

b. Sur quels principes repose la démocratie athénienne ?

■ **1^{re} idée** : la démocratie athénienne repose sur le principe d'**isonomie** qui se traduit par « loi égale pour tous ». L'isonomie garantit l'égalité en droits quels que soient la richesse et le statut dans la société. En théorie, riches et pauvres sont égaux dans l'exercice de la politique et devant la justice.

■ **2^e idée** : le principe d'isonomie garantit des **droits égaux** uniquement **aux membres du demos** c'est-à-dire au **groupe des citoyens**. Ceux-ci représentent un tiers de la population à Athènes : ils sont minoritaires en nombre dans la cité. Pourtant, ils prennent les décisions pour l'ensemble des habitants et gouvernent par l'intermédiaire de représentants qu'ils ont élus ou qui ont été tirés au sort.

Ainsi, la démocratie à Athènes désigne un régime politique dans lequel, le groupe citoyen, seul est autorisé à participer aux délibérations de l'Assemblée et a accès aux magistratures, donc aux postes dirigeants. Dans sa pièce *Les Suppliantes*, Euripide, auteur de tragédies, sous-entend qu'Athènes ressemble ainsi davantage à une oligarchie qu'à une démocratie.

■ **3^e idée : pour être citoyen à Athènes, il faut être un homme, majeur, libre, inscrit dans un dème, et de père citoyen athénien.** Le stratège **Périclès** resserre les conditions d'acquisition de transmission de la citoyenneté en faisant voter une nouvelle **loi en -451**. À partir de cette date, le citoyen doit également avoir une mère athénienne dont le père est citoyen. La citoyenneté se transmet ainsi par le droit du sang, par hérédité. Le corps civique athénien est fermé. Notons toutefois, que cette dernière loi fut assouplie pendant la guerre du Péloponnèse en raison d'une trop grande diminution du nombre de citoyens morts au combat et durant la peste qui sévit à Athènes en -429.

Un athénien devient citoyen à dix-huit ans en étant reconnu par les membres de son dème. Toutefois, il doit attendre la fin de son **éphébie** pour participer au gouvernement de la **polis**.



Précisions de vocabulaire

- **Les dèmes** résultent d'un découpage administratif de la cité. Ils sont créés par le réformateur Clisthène, vers -507, lors de la mise en place du système démocratique. Le dème est une circonscription politique et militaire du territoire de la cité athénienne. Cette répartition en dèmes facilite la gestion des citoyens lors des élections et leur mobilisation en temps de guerre.
- **L'éphébie** : correspond aux deux ans de service militaire obligatoire. Les jeunes hommes entre 18 et 20 ans suivent un entraînement physique, d'adresse et d'endurance. Cette période de leur vie symbolise aussi un rite de passage de l'adolescence à l'âge adulte.
- **La polis** : désigne la cité. Participer à la vie politique c'est donc participer à la vie et au fonctionnement de la cité.

Les citoyens jouissent de droits dans la cité : droit de propriété immobilière et foncière, droit de contracter un mariage et donc de s'assurer une descendance légitime, droit à la succession...

Les citoyens ont également des devoirs envers leur cité :

– **Des devoirs religieux** : l'ensemble des conduites rituelles et cultuelles participent au devoir civique. Dans les croyances de l'époque, ces pratiques sont indispensables à la survie et à la pérennité de la cité. Il s'agit de faire en sorte que les dieux soient favorables. Les citoyens les plus riches sont plus sollicités que les autres. Ils doivent accomplir leur **liturgie**. Par exemple, ils financent l'entretien d'un théâtre, d'un gymnase, assurent les frais des sacrifices au cours des grandes **Panathénées**, ou bien encore deviennent **chorèges**, comme Périclès par exemple, dans la pièce les *Perses* d'Eschyle, écrite en -472, pour les grandes **Dionysies**.



Précisions de vocabulaire

- Le **chorège** est un citoyen qui entretient, avec son argent personnel, un Chœur pour les concours d'arts dramatiques et musicaux qui ont lieu au théâtre de Dionysos.
- **Faire sa liturgie** : consiste, pour les personnes les plus aisées d'Athènes, à prendre en charge le coût des dépenses publiques. Ces obligations civiques les amènent, en échange, à exiger des responsabilités politiques à la hauteur de leurs efforts financiers.
- **Les Grandes Panathénées** : ce sont les fêtes religieuses en l'honneur d'Athéna, divinité **poliade** c'est-à-dire déesse protectrice de la cité. Elles ont lieu tous les quatre ans.
- **Les grandes Dionysies** : ce sont les fêtes religieuses en l'honneur du dieu Dionysos à qui le théâtre construit sur le flanc de l'Acropole, est dédié.

Cette dévotion collective n'empêche pas l'individu d'avoir une dévotion plus personnelle, tant que le citoyen remplit ses devoirs religieux envers la cité.

– **Des devoirs militaires** : le citoyen athénien est un citoyen-soldat. Dans le *serment des éphebes*, les jeunes Athéniens promettent solennellement de défendre les Institutions et le territoire de la cité.

Remarque : les citoyens participent à l'effort de guerre en fonction de leurs moyens. Les plus aisés peuvent s'offrir l'équipement de l'hoplite ou devenir cavaliers (l'entretien d'un cheval coûte cher). Les plus modestes doivent se contenter d'être peltastes (fantassins avec javelot et petit bouclier) ou rameurs sur les trières (navires de guerre). Les citoyens les plus riches financent la construction des trières pendant les guerres médiques. Par la suite, la cité athénienne fera peser ce poids financier sur les cités soumises du monde grec, intégrées à son empire.

■ **4^e idée** : la définition de la citoyenneté et du corps civique que nous venons de présenter est en réalité trop restreinte car **la citoyenneté se définit aussi par une participation active dans la cité.**

Il est coutume de lire que les femmes libres sont exclues de la citoyenneté, même si elles sont de père citoyen athénien. En fait, la réalité est beaucoup plus complexe. Certes, les femmes sont considérées comme des mineures juridiquement. Elles ne combattent pas. Elles n'ont pas le droit de participer aux délibérations de l'Ecclésia, ni d'espérer remplir les fonctions d'un magistrat dans la cité. Cependant, certaines d'entre elles exercent une part de citoyenneté dans le domaine religieux par exemple (prêtresse d'*Athéna Polias*, protectrice de la cité) ou en exprimant une opinion dans l'espace public (elles critiquent les propos d'un orateur qui harangue la foule, elles déplorent une déclaration de guerre...).

2. Fonctionnement du régime démocratique athénien.

a. L'organe majeur de la démocratie athénienne est l'Ecclésia.

L'*Ecclésia* est l'assemblée des citoyens. Les séances de l'Ecclésia représentent les moments forts de l'exercice de la citoyenneté. Elles exigent une participation directe des hommes citoyens. Le vote des lois et l'élection de magistrats se font à la majorité et à main levée. Dans cette logique, le citoyen doit être physiquement présent aux réunions de l'assemblée. Ainsi, les citoyens modestes, qui sont très pris par le travail et/ou qui vivent dans la campagne éloignée, reçoivent le *misthos* qui correspond à une indemnité journalière pour les inciter à venir aux délibérations de l'Ecclésia et le *triobole* qui correspond à des frais de déplacement. Dans les *Acharniens*, Aristophane critique le fait que les réunions de l'Ecclésia ne commencent jamais à l'heure et que même les chefs de séances, les prytanes, arrivent très en retard !

L'Ecclésia se réunit en moyenne tous les dix jours sur la colline de la Pnyx. La *Boulé*, dont le siège, se trouve sur l'Agora, travaille sur les propositions de loi. L'Ecclésia les discute et les vote. Ces deux assemblées incarnent le pouvoir législatif. L'assemblée des citoyens vote le budget de l'État et prend la décision de faire la guerre ou non.



Focus sur Il existe deux méthodes de désignation à Athènes: l'élection et le tirage au sort.

Certains magistrats (stratèges, archontes) sont élus par l'Ecclésia. La magistrature est limitée à un an afin d'éviter de retomber dans un régime tyrannique comme au VI^e siècle avant notre ère. Périclès est une exception : ce citoyen athénien a été quinze fois reconduit dans ses fonctions de stratège.

Le tirage au sort sert à désigner les membres de l'*Héliée* (les juges), et de la *Boulé*. Les Athéniens pensaient que le tirage au sort était la pratique la plus équitable car ils croyaient que c'étaient les dieux qui choisissaient.

Lors des réunions de l'Ecclésia sur la colline de la Pnyx, chaque dossier est présenté à l'oral par le prytane. Chaque citoyen, peut donner son avis. Il a un temps de parole limité par une clepsydre, c'est-à-dire une horloge à eau.



b. Quelles attitudes et pratiques politiques s'imposent dans le cadre démocratique ?

■ **1^{er} point : l'art de parler et de convaincre.**

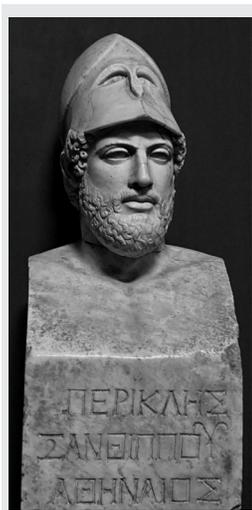
La **démagogie**, qui se définit par l'art de flatter un public afin d'obtenir son adhésion, est indissociable de la démocratie. Tout citoyen peut s'exprimer, mais l'art oratoire est l'apanage des plus riches car ils peuvent s'offrir des cours auprès de professeurs particuliers.

Dans son *Histoire de la guerre du Péloponnèse* datée de la fin du ^ve siècle avant notre ère, l'historien Thucydide explique que les débats à l'Ecclésia sont parfois vifs, que des décisions peuvent parfois être prises, sous l'influence des démagogues, et dans un élan de colère ou de passion populaire.

Périclès excelle dans cet art ce qui lui permet d'installer son pouvoir dans la durée.



Focus sur **Qui est Périclès ?**



Périclès est né à Athènes en -494. Il est issu d'une ancienne famille aristocratique athénienne, les Alcéméonides. Il est démocrate et a su, d'après le philosophe Aristote, s'attirer la faveur populaire et résoudre en sa personne la tension sociale entre le parti des nobles et le reste de la population. Il apparaît comme un médiateur capable de faire dépasser les clivages.

Il prend la direction de la cité en -461. Il meurt deux ans après le début de la guerre du Péloponnèse en -429 en pleine épidémie de peste.

Buste de Périclès en marbre copie romaine, d'après un original de Crésylas vers -430, Vatican, Rome.

Source : Par Inconnu — Jastrow (2006),
Domaine public, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=1209319>

■ **2^e point : la construction d'une bonne réputation politique.**

Le philosophe grec **Aristote** (-384 à -322) cite Périclès en exemple pour l'excellence de son gouvernement dans *Nicomache*, au chapitre VI. Dans ce passage, il décrit la physionomie morale des dirigeants de haute vertu dont Périclès fait partie. Selon lui, si l'Ecclésia lui accorde autant de crédits, c'est parce que celui-ci possède une « sagesse pratique » qu'il affiche dans l'exercice de ses fonctions.

Selon Plutarque (46 à 120), Périclès fonde son autorité sur la façon dont il mène sa vie privée, sur des interventions publiques soignées et sur son intégrité. Dans sa *Vie de Périclès*, XV, il écrit : « *il ne devait pas son pouvoir à la simple puissance de sa parole mais plutôt, pour reprendre Thucydide, à l'estime qu'on avait de lui pour la conduite de sa vie et à la confiance qu'il inspirait, en homme manifestement incorruptible* ». Pour rassurer la majorité du *demos*, il rompt, nous dit Plutarque, avec ses amitiés aristocratiques antérieures et mène une existence transparente car, selon Plutarque, « *les citoyens athéniens se méfient de ceux qui sont dans l'intrigue* ». Plutarque, lui-même d'origine aristocratique, regrette que Périclès ait coupé les liens avec ses anciennes relations. Pourtant, le choix de Périclès prend sens avec l'évolution de la démocratie au V^e siècle avant notre ère qui tend, avec les guerres et la politique impérialiste d'Athènes, vers un plus grand poids des citoyens les plus défavorisés.

■ **3^e point : l'atimie et l'ostracisme sont au cœur des jeux de pouvoirs et de régulation des excès de la démocratie.**

L'Éclésiaste peut décider de frapper un citoyen d'**atimie**, c'est-à-dire de lui retirer temporairement ses droits civiques.

L'Assemblée peut également **ostraciser** un citoyen, c'est-à-dire lui imposer un exil de dix ans hors de la cité. Au départ, l'ostracisme est une mesure qui doit rester exceptionnelle. L'objectif est d'empêcher le retour de la tyrannie. Dans cette logique, il est donc considéré comme une mesure préventive, garante de la stabilité et de l'équilibre démocratique. C'est aussi un moyen de contrôler les excès et les débordements des magistrats ou des membres de l'Héliée. Dans *les Guêpes*, Aristophane dénonce la corruption des juges et les procès truqués.

L'ostracisme est une pratique qui permet d'écarter des affaires de la cité, un citoyen considéré comme dangereux, ou gênant. L'athénien Thémistocle l'a régulièrement utilisé au V^e siècle avant notre ère pour se débarrasser, de ses adversaires politiques. C'est aussi une procédure dont il a lui-même été victime. Lors de fouilles archéologiques à Athènes, des tessons de vote, avec des injures à l'encontre de Thémistocle, ont été retrouvés.

Transition Dans son ouvrage *Histoires*, le grec Hérodote (vers -485 à -425 environ) écrit : « *ce n'est pas dans un cas isolé mais partout que l'égalité de la parole publique [iségorie] est une excellente chose. On le voit clairement à Athènes. Tant qu'ils étaient soumis à un tyran (il parle de la tyrannie des Pisistratides que Clisthène a renversée) [les Athéniens] ne furent supérieurs à aucun de leurs voisins, mais quand ils en furent débarrassés, ils passèrent de beaucoup au premier rang. [Ainsi], ils avaient un comportement de lâches car ils travaillaient pour un maître, tandis qu'une fois libérés, chacun mettait toute son ardeur à travailler pour lui-même* ».